

“ **Les modes
d'alimentation des
métiers du Bâtiment
en Ile-de-France**
- Annexes - ”

Itto Mousset et Béatrice Pardini
Sous la direction de Morad Ben Mezian

SOMMAIRE

Annexe 1 : Précisions méthodologiques	4
1. La délimitation du champ de l'emploi	4
2. La délimitation du champ de la formation	5
Annexe 2 : Etat des lieux quantitatif emploi / formation	7
1. Les métiers du Bâtiment en Ile-de-France	7
2. Les difficultés de recrutement	13
3. Etat des lieux de la formation initiale	18
4. Etat des lieux de la formation continue	23

Annexe 1 : Précisions méthodologiques

1. La délimitation du champ de l'emploi

a) La distinction Bâtiment / Travaux publics

Lorsqu'on parle de « Bâtiment », il est fait référence à la construction d'édifices, à leur aménagement intérieur, à leur entretien, leur restauration ou leur démolition. Ces édifices comprennent des logements collectifs, des maisons individuelles, mais aussi des locaux commerciaux et industriels, des lieux publics ou encore des bâtiments historiques. Le terme « Travaux Publics » désigne quant à lui des infrastructures comme les routes, les tunnels, les canalisations et les ouvrages d'art et de génie civil, tels que les ponts, les barrages, les pistes d'aéroport, etc.

Lorsqu'on étudie l'emploi et la formation, il n'est pas aisé de distinguer le Bâtiment et les Travaux publics. En effet, les mêmes spécialités de formation conduisent à des emplois dans ces deux sous-secteurs (soit car il s'agit des mêmes métiers soit car les techniques mises en œuvre sont identiques). Par ailleurs, le paysage francilien est constitué d'entreprises mixtes qui répondent à la fois à des commandes de construction d'édifices et d'infrastructures.

Toutefois, étant donné que le champ de notre étude reste le Bâtiment, nous avons axé notre analyse sur ce secteur lorsque cela était possible.

b) Le choix des métiers

Selon les données du recensement de la population, on compte, en Ile-de-France, 277 758 actifs dans le secteur de la construction. Le poids de la région atteint 15 % des emplois français dans ce secteur (à titre de comparaison, tous secteurs confondus, le poids de l'Ile-de-France est de 20 % des emplois français).

Parmi les actifs du secteur de la construction, 84 % exercent des activités spécifiques à la construction, qu'on appelle aussi « cœur de métier ». C'est le cas des ouvriers, artisans, techniciens, contremaitres, ...

Parmi les 16 % restants, on compte par exemple 5 % de professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises et 5 % d'employés administratifs d'entreprise. Le champ de l'analyse qui suit est restreint aux emplois d'ouvriers, techniciens et cadres dans le Bâtiment et les Travaux publics.

Par ailleurs, au regard de la problématique de l'étude, tournée vers les modes de recrutements des professionnels, nous ne nous intéressons dans ce document qu'aux ouvriers salariés. Seront donc exclus des données issues du recensement de la population, les actifs au statut d'indépendant ou d'employeur, ainsi que les architectes et ingénieurs du BTP dans leur ensemble.

Tableau 1 : Nombre d'actifs franciliens selon la Famille professionnelle (FAP)

FAP	Familles professionnelles en 225 postes	Nombre d'actifs franciliens	dont Indépendants / employeurs
B0Z20	ONQ des travaux publics, du béton et de l'extraction	6 850	-
B0Z21	ONQ du gros œuvre du bâtiment	18 399	-
B1Z40	OQ des travaux publics, du béton et de l'extraction	6 814	268
B2Z40	Maçons	25 359	9 839
B2Z41	Pro du travail de la pierre ...	311	29
B2Z42	Charpentiers (métal)	538	-
B2Z43	Charpentiers (bois)	576	-
B2Z44	Couvreurs	3 319	1 085
B3Z20	ONQ du second œuvre du bâtiment	18 991	-
B4Z41	Plombiers, chauffagistes	15 302	5 902
B4Z42	Menuisiers et ouvriers de l'agencement et de l'isolation	7 232	3 590
B4Z43	Electriciens du bâtiment	15 194	5 526
B4Z44	OQ de la peinture et de la finition du bâtiment	20 104	10 049
B5Z40	Conducteurs d'engins du bâtiment et des TP	2 525	-
B6Z70	Géomètres	246	-
B6Z71	Techniciens et chargés d'études du BTP	10 472	87
B6Z72	Dessinateurs en BTP	1 127	-
B6Z73	Chefs de chantiers (non cadres)	11 975	-
B7Z90	Architectes	414	131
B7Z91	Ingénieurs BTP (cadres)	12 282	-
	Total	178 029	36 505

Source : Insee - Recensement de la population 2011

Ainsi, lorsque nous évoquons les salariés du Bâtiment issus des données du recensement de la population, il s'agit, en 2011, d'environ 129 000 individus¹.

Toutefois, cette définition n'a pu être conservée lorsque nous nous appuyons sur les sources de l'observatoire du BTP qui inclut l'ensemble des salariés du BTP (administratifs, commerciaux, ingénieurs, etc.).

2. La délimitation du champ de la formation

Les données quantitatives sur la formation sont issues de la base centrale de pilotage (BCP) du Ministère de l'éducation nationale pour la formation initiale (sous statut scolaire et en apprentissage) et de DOKELIO² pour la formation continue des demandeurs d'emploi.

La délimitation du champ de la formation a également constitué un exercice complexe. Pour sélectionner le champ des formations « cœur de métier » du Bâtiment lors de l'exploitation des bases de données

¹ Du nombre total des actifs sont soustraient les indépendants et employeurs, ainsi que les architectes et ingénieurs.

² DOKELIO est la base de données sur la formation continue en Ile-de-France. Elle mobilise notamment des données sur les places disponibles dans les actions de formations collectives conventionnées, c'est-à-dire financées sur fonds publics et achetées dans le cadre d'achats groupés (Conseil régional, Pôle emploi, conseils généraux, DIRECCTE, etc.), ayant des sessions en 2014.

DOKELIO et BCP, nous avons tout d'abord procédé en sélectionnant les spécialités de formation, à savoir :

- 227 Energie, génie climatique (y compris énergie nucléaire, thermique, hydraulique, utilités : froid, climatisation, chauffage)
- 230 Spécialités pluri-technologiques, génie civil, construction, bois
- 231 Mines et carrières, génie civil, topographie
- 232 Bâtiment : construction et couverture
- 233 Bâtiment : finitions
- 234 Travail du bois et de l'ameublement
- 255 Electricité, électronique (non compris automatismes, productique)

Pour certaines formations, notamment en électricité-électronique, nous avons également sélectionné uniquement les formations dépendant de la CPC du Bâtiment. Pour les repérer, deux méthodes ont été utilisées : la base de données Certifinfo (l'indexation devait correspondre à une des FAP retenues dans l'analyse des ouvriers et techniciens du BTP) ou les fiches certification du RNCP qui indiquent la CPC concernée.

Par ailleurs, nous nous sommes intéressés exclusivement aux formations de niveau V à III, permettant d'alimenter les métiers d'ouvriers et techniciens du Bâtiment.

Présentation de la base de données **Certifinfo**

<http://www.certifinfo.org/intercariforef/>

Certif Info est un référentiel national de certifications, le plus complet possible. Ce référentiel contient :

- les certifications professionnelles (titres enregistrés sur demande au RNCP)
- les diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'Etat (enregistrés de droit au RNCP)
- les diplômes nationaux sans finalité professionnelle
- les CQP et autres certifications reconnues par les branches professionnelles

En marge de ce référentiel :

- les habilitations nécessaires à l'exercice de certaines professions (exemples FIMO, CACES, etc.)
- les certificats d'école, les formations complémentaires (durée de formation d'au moins un an)
- certains cycles préparatoires, avec un référentiel de formation spécifique, telles que les classes préparatoires aux grandes écoles, les classes de première de lycée.

Les partenaires de ce projet inter-réseaux : 28 Carif-Oref signataires, CNCP, ONISEP, DGEFP, Pôle emploi, Centre INFFO

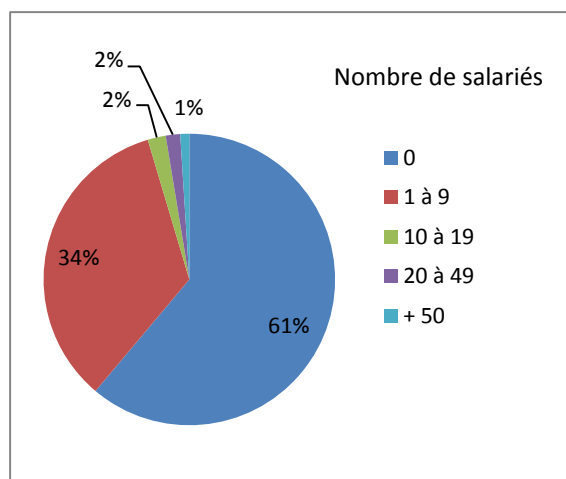
Annexe 2 : Etat des lieux quantitatif emploi / formation

1. Les métiers du Bâtiment en Ile-de-France

a) Une atomisation des entreprises plus marquée en Ile-de-France

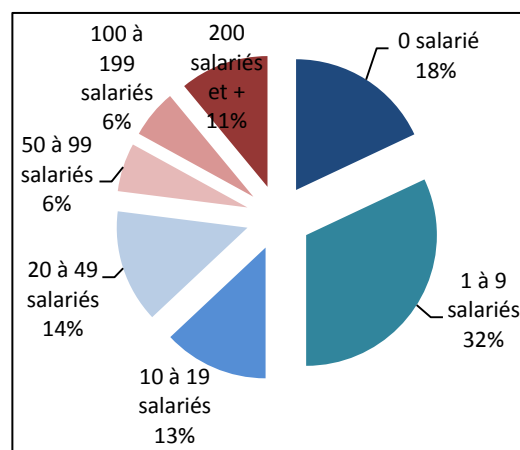
L'Ile-de-France comptait en 2013 plus de 91 000 entreprises dans le Bâtiment³, soit 19 % des entreprises nationales. 95 % d'entre elles employaient moins de 10 salariés (ce qui correspond à la répartition nationale : 94 % des entreprises emploient moins de 10 salariés). En termes d'emplois, 77 % des salariés sont employés par une entreprise de moins de 50 salariés.

Figure 1 : Répartition des établissements franciliens par taille (nombre de salariés)



Source : Observatoire des métiers du BTP – 2013

Répartition des salariés franciliens par taille des entreprises



Source : Observatoire des métiers du BTP – 2013

Le chiffre d'affaires de ces entreprises (32 milliards d'euros en 2010) est le résultat à 64 % des travaux d'entretien et de rénovation de bâtiments existants et à 36 % de construction de bâtiments neufs. Le poids plus élevé en Ile-de-France des travaux de rénovation (il est de 53 % en France entière) est principalement dû à une activité de rénovation de bâtiments résidentiels plus importante.

Le nombre d'entreprises ne cesse de croître depuis plusieurs années. Entre 2006 et 2013, le nombre d'entreprises a augmenté de 50 % (avec une augmentation de 8 % entre 2012 et 2013). Cette augmentation est bien plus marquée en Ile-de-France puisqu'elle est de 35 % sur la France entière (dont 4 % la dernière année). Ceci traduit une atomisation accrue du secteur (renforcée par la forte augmentation des auto-entrepreneurs dont le statut a été créé en 2009), et une augmentation de la sous-traitance.

³ Source : Observatoire des métiers du BTP.

b) Une diminution des effectifs accentuée chez les moins de 25 ans

En Ile-de-France depuis 2010, les effectifs diminuent dans le BTP (- 9 % entre 2009 et 2014 ; - 1 % en 2014) ; baisse moins marquée que pour la France entière (- 11 % entre 2009 et 2014 ; - 2 % en 2014).

Cette baisse des effectifs ne touche pas de façon identique les tranches d'âges. En effet, celle-ci est davantage marquée pour les moins de 25 ans qui ont vu leurs effectifs décroître de près de 30 % en 5 ans. De plus, contrairement aux effectifs sur la France entière, les 55 ans et plus accusent également une baisse de leurs effectifs (-10 % en Ile-de-France) alors qu'ils progressent de 10 % sur la période pour la France entière.

Tableau 2 : Evolution des effectifs du BTP entre 2009 et 2014 selon les tranches d'âges

	France	Ile-de-France
Moins de 25 ans	-37 %	-27 %
De 25 à 34 ans	-3 %	-4 %
De 35 à 44 ans	-18 %	-18 %
De 45 à 54 ans	-1 %	3 %
55 ans ou plus	10 %	-10 %
Ensemble	-10 %	-9 %

Source : Observatoire des métiers du BTP

On observe également que parmi les nouveaux entrants dans la branche professionnelle, les effectifs d'entrants âgés de moins de 25 ans sont en diminution de 33 %. La diminution des effectifs d'entrants de moins de 25 ans est particulièrement marquée dans les métiers de la production puisque cette baisse atteint 35 % alors qu'elle n'est que de 20 % dans les métiers « techniques et encadrements ».

c) Une insertion des jeunes via les emplois non qualifiés du Bâtiment

La répartition par âge des actifs du Bâtiment et des travaux publics varie selon le niveau de spécificité et de technicité des emplois. Les jeunes débutent le plus souvent sur des emplois d'ouvriers non-qualifiés, de manière plus marquée dans le second œuvre du bâtiment. Inversement, les emplois d'ouvriers qualifiés sont plus fréquemment réservés aux individus formés dans une des spécialités de la construction, mais peu ouverts aux jeunes. Ces derniers y accèdent avec l'expérience professionnelle ou par promotion.

Tableau 3 : Répartition par tranches d'âge selon les familles professionnelles

Familles professionnelles en 225 postes	Moins de 20 ans	de 20 à 29 ans	de 30 à 39 ans	de 40 à 49 ans	50 ans ou plus
ONQ des travaux publics, du béton et de l'extraction	3 %	19 %	23 %	29 %	25 %
ONQ du gros œuvre du bâtiment	7 %	22 %	27 %	25 %	19 %
OQ des travaux publics, du béton et de l'extraction	1 %	18 %	28 %	29 %	23 %
Maçons	2 %	15 %	25 %	32 %	26 %
Pro du travail de la pierre ...	3 %	16 %	29 %	32 %	20 %
Charpentiers (métal)	0 %	19 %	28 %	31 %	23 %
Charpentiers (bois)	6 %	28 %	29 %	20 %	17 %
Couvreurs	3 %	26 %	27 %	26 %	19 %
ONQ du second œuvre du bâtiment	13 %	25 %	23 %	22 %	17 %
Plombiers, chauffagistes	6 %	26 %	24 %	23 %	21 %
Menuisiers et ouvriers de l'agencement et de l'isolation	3 %	18 %	26 %	30 %	23 %
Electriciens du bâtiment	2 %	24 %	25 %	30 %	20 %
OQ de la peinture et de la finition du bâtiment	2 %	15 %	27 %	32 %	24 %
Conducteurs d'engins du bâtiment et des TP	1 %	18 %	28 %	30 %	24 %
Géomètres	3 %	34 %	27 %	20 %	16 %
Techniciens et chargés d'études en BTP	1 %	22 %	25 %	27 %	25 %
Dessinateurs en BTP	0 %	31 %	27 %	23 %	19 %
Chefs de chantiers (non cadres)	1 %	15 %	25 %	31 %	28 %

Source : Insee - Recensement de la population 2011

On constate ainsi, à partir de l'exploitation des données du recensement de la population, sans pouvoir l'expliquer, une forte segmentation du secteur du Bâtiment. Avec d'un côté les ouvriers qualifiés, plus âgés et plus diplômés qui s'insèrent durablement sur le marché du travail en bénéficiant de contrats stables et de perspectives de carrière ; et de l'autre, les jeunes, les ouvriers non qualifiés, pour gérer les à-coups de la production, recrutés plus souvent sous contrats précaires (en contrat à durée déterminée ou en intérim).

d) Des emplois stables

Les ouvriers du BTP, lorsqu'ils sont salariés d'une entreprise, bénéficient d'emplois stables : à l'exception des ouvriers non qualifiés du second œuvre, ils sont plus souvent en CDI (95 % d'entre eux) et à temps complet (85 %) que l'ensemble des salariés franciliens.

Les ouvriers non qualifiés du second œuvre sont les salariés les moins souvent en CDI (73 % d'entre eux). Ils sont plus souvent que les autres en CDD, mais surtout sous un autre type de contrat. En effet,

14 % sont en contrat d'apprentissage, ce qui explique sans doute le fait qu'ils soient également plus souvent que les autres à temps partiel (14 %).

Tableau 4 : Répartition des ouvriers du BTP par type de contrat

Familles professionnelles en 225 postes	CDI	CDD	Autres
ONQ des travaux publics, du béton et de l'extraction	89 %	8 %	4 %
ONQ du gros œuvre du bâtiment	83 %	11 %	6 %
OQ des travaux publics, du béton et de l'extraction	94 %	5 %	1 %
Maçons	92 %	7 %	1 %
Pro du travail de la pierre ...	96 %	1 %	3 %
Charpentiers (métal)	96 %	4 %	0 %
Charpentiers (bois)	87 %	7 %	5 %
Couvreurs	92 %	6 %	2 %
ONQ du second œuvre du bâtiment	73 %	12 %	15 %
Plombiers, chauffagistes	89 %	6 %	5 %
Menuisiers et ouvriers de l'agencement et de l'isolation	92 %	6 %	2 %
Electriciens du bâtiment	92 %	6 %	3 %
OQ de la peinture et de la finition du bâtiment	87 %	11 %	2 %
Conducteurs d'engins du bâtiment et des TP	94 %	5 %	1 %
Géomètres	90 %	5 %	5 %
Techniciens et chargés d'études du BTP	92 %	4 %	4 %
Dessinateurs en BTP	93 %	6 %	1 %
Chefs de chantiers (non cadres)	95 %	3 %	3 %
Ensemble des salariés franciliens	87 %	9 %	4 %

Source : Insee - Recensement de la population 2011

Tableau 5 : Part de salariés à temps complet parmi les ouvriers du BTP

Familles professionnelles en 225 postes	Temps complet
ONQ des travaux publics, du béton et de l'extraction	95 %
ONQ du gros œuvre du bâtiment	94 %
OQ des travaux publics, du béton et de l'extraction	97 %
Maçons	96 %
Pro du travail de la pierre ...	97 %
Charpentiers (métal)	96 %
Charpentiers (bois)	97 %
Couvreurs	97 %
ONQ du second œuvre du bâtiment	86 %
Plombiers, chauffagistes	96 %
Menuisiers et ouvriers de l'agencement et de l'isolation	95 %

Familles professionnelles en 225 postes	Temps complet
Electriciens du bâtiment	97 %
OQ de la peinture et de la finition du bâtiment	92 %
Conducteurs d'engins du bâtiment et des TP	99 %
Géomètres	100 %
Techniciens et chargés d'études du BTP	96 %
Dessinateurs en BTP	96 %
Chefs de chantiers (non cadres)	97 %
Ensemble des salariés franciliens	85 %

Source : Insee - Recensement de la population 2011

e) Une élévation du niveau de diplôme

Les emplois du BTP sont peu ou pas qualifiés. En effet, alors que 29 % des salariés franciliens possèdent un diplôme de niveau III ou plus, ce n'est que très rarement le cas dans les métiers du Bâtiment. Les dessinateurs en bâtiment font exception puisqu'ils sont 14 % à posséder un diplôme de l'enseignement supérieur.

Les salariés les moins diplômés sont les ONQ des travaux publics, béton, extraction, les maçons et les ONQ du gros œuvre. Deux tiers d'entre eux ne possèdent pas de diplôme ou ont un diplôme de niveau infra V. Parmi les ouvriers qualifiés, ceux qui possèdent le plus souvent un diplôme sont des ouvriers spécialisés (charpentiers, plombiers, électriciens), mais ils restent toutefois près d'un quart à ne posséder aucun diplôme. Parmi les professions intermédiaires, les plus diplômés sont les dessinateurs en BTP (76 % possèdent un diplôme au moins équivalent au niveau Bac) et les moins diplômés sont les chefs de chantier (37 % de bacheliers ou plus). Pour ces derniers, on peut supposer que l'expérience et la promotion interne sont les voies d'accès privilégiées au métier.

On observe également que la structure par niveaux de diplôme est identique pour les ONQ du second œuvre du bâtiment et les OQ de la peinture et de la finition du bâtiment, alors que les premiers sont non qualifiés et les seconds qualifiés. Une hypothèse peut expliquer ce constat : ce sont les mêmes salariés qui entrent dans le Bâtiment en tant qu'ONQ et qui quelques années plus tard, par leur expérience, deviennent ouvriers qualifiés.

Tableau 6 : Niveau de diplôme des ouvriers du BTP

Familles professionnelles en 225 postes	Niveau Bac + 3 et plus	Niveau Bac + 2	Niveau Bac	Niveau CAP / BEP	Sans diplôme*	Total
ONQ des travaux publics, du béton et de l'extraction	3 %	3 %	12 %	19 %	63 %	100 %
ONQ du gros œuvre du bâtiment	4 %	3 %	9 %	17 %	67 %	100 %
OQ des travaux publics, du béton et de l'extraction	3 %	4 %	13 %	24 %	56 %	100 %
Maçons	3 %	3 %	9 %	19 %	66 %	100 %
Pro du travail de la pierre ...	0 %	5 %	12 %	26 %	58 %	100 %
Charpentiers (métal)	4 %	2 %	20 %	36 %	39 %	100 %
Charpentiers (bois)	5 %	5 %	18 %	47 %	24 %	100 %
Couvreurs	2 %	3 %	10 %	49 %	36 %	100 %
ONQ du second œuvre du bâtiment	3 %	3 %	14 %	33 %	46 %	100 %
Plombiers, chauffagistes	2 %	2 %	14 %	57 %	25 %	100 %
Menuisiers et ouvriers de l'agencement et de l'isolation	2 %	4 %	15 %	44 %	36 %	100 %
Electriciens du bâtiment	2 %	5 %	24 %	47 %	22 %	100 %
OQ de la peinture et de la finition du bâtiment	5 %	4 %	14 %	32 %	46 %	100 %
Conducteurs d'engins du bâtiment et des TP	1 %	3 %	9 %	38 %	49 %	100 %
Géomètres	8 %	29 %	27 %	25 %	10 %	100 %
Techniciens et chargés d'études du BTP	5 %	18 %	29 %	32 %	16 %	100 %
Dessinateurs en BTP	14 %	39 %	23 %	16 %	9 %	100 %
Chefs de chantiers (non cadres)	5 %	14 %	18 %	29 %	34 %	100 %
Ensemble des salariés franciliens	29 %	16 %	18 %	17 %	20 %	100 %

Source : Insee - Recensement de la population 2011

* sans diplôme ou diplôme inférieur au niveau V (par exemple : le brevet des collèges).

Le niveau de qualification a fortement augmenté au fil des générations. Ce constat n'est pas spécifique au secteur de la construction mais s'y vérifie bien. Ainsi, par exemple, on observe que 72 % des ouvriers des travaux publics, du béton et de l'extraction âgés de 50 ans ou plus ne possèdent pas de diplôme alors que ce n'est le cas que de 51 % de ceux âgés de moins de 30 ans.

Tableau 7 : Part de salariés non diplômés* selon l'âge

Familles professionnelles en 225 postes	Moins de 30 ans	50 ans ou plus
ONQ des travaux publics, du béton et de l'extraction	51 %	72 %
ONQ du gros œuvre du bâtiment	55 %	76 %
OQ des travaux publics, du béton et de l'extraction	36 %	77 %
Maçons	48 %	79 %
Couvreurs	24 %	53 %
ONQ du second œuvre du bâtiment	40 %	62 %
Plombiers, chauffagistes	17 %	41 %
Menuisiers et ouvriers de l'agencement et de l'isolation	26 %	50 %
Electriciens du bâtiment	15 %	39 %
OQ de la peinture et de la finition du bâtiment	36 %	54 %
Conducteurs d'engins du bâtiment et des TP	30 %	69 %
Techniciens et chargés d'études en BTP	9 %	29 %
Dessinateurs en BTP	4 %	21 %
Chefs de chantiers (non cadres)	8 %	50 %

Source : Insee - Recensement de la population 2011

* : sans diplôme ou diplôme inférieur au niveau V

Les charpentiers, géomètres et professionnels de la pierre n'apparaissent pas dans ce tableau car les effectifs n'étaient pas assez importants pour que les résultats soient fiables.

2. Les difficultés de recrutement

a) Besoins en main-d'œuvre

En 2015, dans le secteur de la construction, 45 % des projets de recrutements étaient jugés difficiles par les employeurs⁴. Cette proportion, équivalente à la moyenne nationale, est élevée au regard d'autres secteurs. Selon les secteurs agrégés, cette proportion atteint 51 % dans l'agriculture, 45 % dans l'industrie, 34 % dans les services aux personnes, 32 % dans les services aux entreprises et 29 % dans le commerce.

Les volumes les plus importants de projets de recrutement dans la construction en Ile-de-France (cf. tableau 5) concernent :

- Les ouvriers non qualifiés du second œuvre : 2093 projets
- Les maçons : 1152 projets
- Les ouvriers non qualifiés du gros œuvre : 1032 projets
- Les plombiers, chauffagistes : 945 projets

⁴ Selon les résultats de l'enquête BMO 2014

Les métiers pour lesquels la part de projets jugés difficiles⁵ est la plus importante sont :

- Charpentiers (métal) : 85 %
- Charpentiers (bois) : 83 %
- Couvresseurs : 76 %
- Ouvriers qualifiés des travaux publics, béton et de l'extraction : 55 %

Tableau 8 : Résultats de l'enquête BMO selon les métiers du BTP

Famille : Ouvrier de la construction et du Bâtiment Métiers	Recrutements		
	Projets de recrutement	Part jugés difficiles	Part jugés difficiles
	IDF	IDF	France
Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment	2 093	42 %	42 %
Maçons	1 152	38 %	39 %
Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment	1 032	32 %	35 %
Plombiers, chauffagistes	945	49 %	56 %
Ouvriers qualifiés de la peinture et de la finition du bâtiment	877	39 %	48 %
Electriciens du bâtiment	781	49 %	44 %
Ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction	539	55 %	41 %
Menuisiers et ouvriers de l'agencement et de l'isolation	513	43 %	55 %
Couvresseurs	415	76 %	70 %
Ouvriers non qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction	307	26 %	38 %
Conducteurs d'engins du BTP	127	44 %	39 %
Charpentiers (métal)	61	85 %	63 %
Professionnels du travail de la pierre et des matériaux associés	49	48 %	42 %
Charpentiers (bois)	38	83 %	57 %

Source : BMO 2015 – Ile-de-France/ France

D'une manière générale, les métiers pour lesquels les projets semblent plus difficiles sont des métiers pour lesquels les volumes de recrutements sont assez faibles. Les deux métiers pour lesquels les difficultés sont les plus marquées en IDF (charpentiers et couvresseurs) font partie des métiers pour lesquels ces difficultés sont supérieures dans la région qu'en France entière.

Mais les difficultés de recrutement ne sont pas forcément à mettre en lien avec un nombre insuffisant de professionnels sur le marché du travail. Ainsi, parmi les métiers pour lesquels les difficultés de

⁵ Uniquement parmi les ouvriers du bâtiment (donc hors cadres, commerciaux, chefs de chantiers, architectes, ...)

recrutement sont les plus marquées, un zoom sur les charpentiers et les couvreurs permet d'éclairer les mécanismes.

Les charpentiers

Les charpentiers (bois et métal) sont en 2014 près de 800 salariés en Ile-de-France⁶. Les effectifs ont par ailleurs fortement augmenté en 2014 (+15 %) alors qu'ils diminuaient de 1 % pour l'ensemble des salariés du BTP. Les projets de recrutement (99 en 2014) étaient en effet 2,5 fois plus élevés en 2014, alors que les recrutements jugés difficiles n'étaient que de 73 % pour les charpentiers bois et de 56 % pour les charpentiers métal.

Il y a environ 70 charpentiers formés par an en formation initiale (et autant en formation continue), donc peu de professionnels formés chaque année. Pourtant si on ajoute les demandeurs d'emploi⁷ inscrits sur ce métier, le ratio atteint plus de 200 candidats potentiels pour un recrutement. Les difficultés de recrutement ne devraient donc pas être si marquées.

Cela questionne évidemment la façon dont sont classés les demandeurs d'emploi. Et comment parmi ce volume très important, les employeurs anticipent qu'ils auront des difficultés à trouver les compétences recherchées ?

Les couvreurs

Nous sommes face dans ce cas de figure à des effectifs plus importants : 4 600 salariés⁸, 415 projets de recrutement jugés dans 3 cas sur 4 difficiles ; mais cette fois le ratio n'atteint que 2 candidats potentiels pour un recrutement puisque plus d'une centaine d'élèves en formation initiale sont diplômés chaque année⁹ et qu'en 2013 plus de 600 demandeurs d'emploi étaient classés parmi les couvreurs.

b) Le recours à l'intérim

En 2014, 175 000 contrats intérimaires ont été conclus pour des postes d'ouvriers du BTP, pour un effectif d'équivalents temps plein de 11 000.

Alors qu'en 2013, l'intérim semblait reparti pour certains métiers, l'année 2014 est en berne pour la quasi-totalité des métiers du Bâtiment, ce qui est significatif du contexte morose auquel sont confrontées les entreprises du secteur (cf. figure 2).

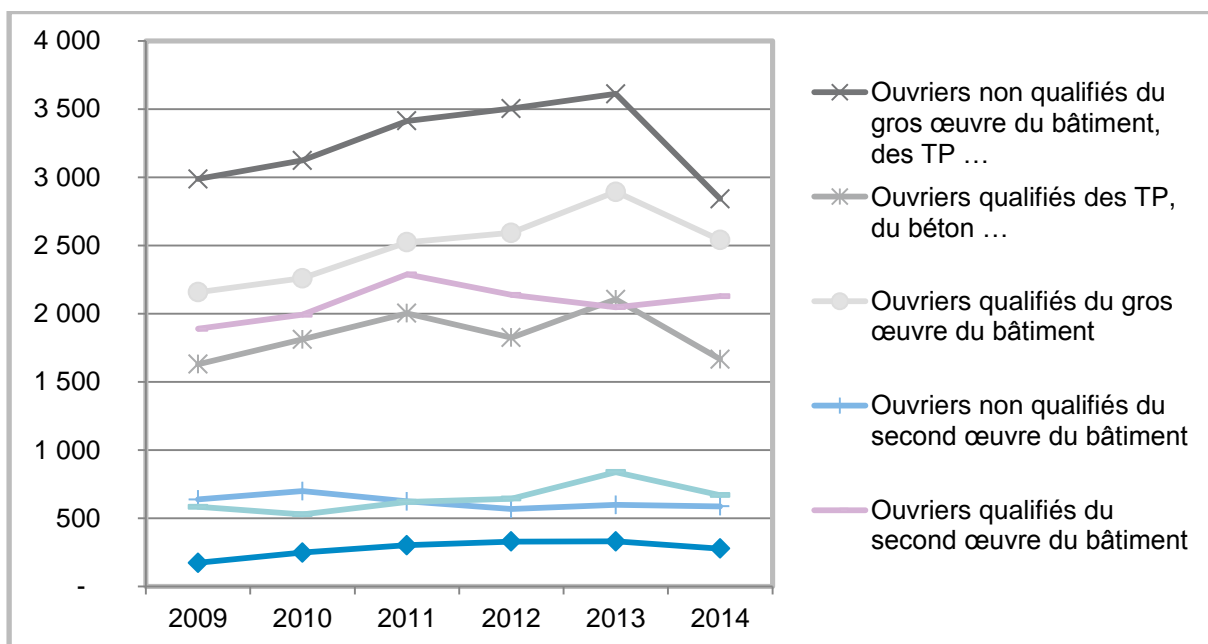
⁶ Source : Observatoire du BTP

⁷ 2 262 en 2013 (source Pôle emploi IDF)

⁸ Les effectifs se sont également accrus entre 2013 et 2014 (+6%) – source : Observatoire du BTP.

⁹ En 2013, 14 BP de couvreurs et 100 CAP couvreurs ont été délivrés par les académies franciliennes (Source : Base reflet du Céreq).

Figure 2 : Evolution des EETP intérimaires dans les métiers du BTP



Note : EETP = Effectifs équivalents temps plein

Source : Direccte Ile-de-France

Les métiers du BTP pour lesquels le plus de contrats intérimaires sont signés, sont ceux d'ONQ du gros œuvre et des TP, suivis par les ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment. Rapportés aux effectifs salariés dans chacune des familles professionnelles, le poids des intérimaires est particulièrement important chez les ouvriers qualifiés des travaux publics, les conducteurs d'engins et les ouvriers non qualifiés du gros œuvre (cf. tableau 8).

Tableau 9 : Rapport effectifs salariés et EETP intérimaires

Métiers (FAP)	Salariés	Intérimaires	Rapport Salariés / Intérimaires
Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment, des TP ...	25 000	3 124	8
Ouvriers qualifiés des TP, du béton ...	6 725	1 811	4
Ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment	26 001	2 260	12
Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment	19 257	699	28
Ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment	45 437	1 993	23
Conducteurs d'engins du bâtiment et des TP	2 654	529	5
Techniciens et agents de maîtrise du bâtiment et des TP	23 559	249	95
Cadres du bâtiment et des travaux publics	12 338	36	347

Lecture : Parmi les ONQ du gros œuvre (...), les salariés sont 8 fois plus nombreux que les intérimaires.

c) Une main-d'œuvre étrangère importante mais en diminution

La part des salariés de nationalité étrangère a, entre 1999 et 2010, diminué dans la plupart des métiers du BTP, à l'exception des métiers techniques (géomètres, dessinateurs, techniciens et chargés d'études), ainsi que les menuisiers et ONQ du second œuvre.

On note également qu'au cours de cette même période, la part des actifs de nationalité étrangère (toutes FAP confondues) est restée stable en Ile-de-France.

Tableau 10 : Part des salariés de nationalité étrangère en 1999 et 2010

	1999	2010
Maçons	72 %	59 %
ONQ des travaux publics, du béton et de l'extraction	64 %	55 %
ONQ du gros œuvre du bâtiment	64 %	60 %
Pro du travail de la pierre ...	61 %	53 %
OQ des travaux publics, du béton et de l'extraction	58 %	51 %
Charpentiers (métal)	53 %	36 %
OQ de la peinture et de la finition du bâtiment	41 %	40 %
Conducteurs d'engins du bâtiment et des TP	41 %	31 %
ONQ du second œuvre du bâtiment	32 %	37 %
Chefs de chantiers (non cadres)	31 %	32 %
Menuisiers et ouvriers de l'agencement et de l'isolation	30 %	32 %
Charpentiers (bois)	29 %	21 %
Couvreurs	27 %	21 %
Electriciens du bâtiment	24 %	23 %
Plombiers, chauffagistes	22 %	21 %
Techniciens et chargés d'études en BTP	8 %	13 %
Dessinateurs en BTP	6 %	8 %
Géomètres	0 %	9 %
Ensemble des actifs franciliens	12 %	12 %

Source : Insee - Recensement de la population 1999 et 2010

Ainsi la part des ouvriers étrangers a fortement diminué en plus de 10 ans, tandis que la part de la population étrangère restait stable parmi l'ensemble des salariés franciliens. Par ailleurs, les salariés de nationalité étrangère sont, dans le Bâtiment, plus âgés que ceux français de naissance. Toutefois, ces effectifs ne tiennent compte ni du travail dissimulé ni de l'usage de la sous-traitance à des entreprises étrangères, usage qui semble s'être accentué au cours des 10 dernières années.

Tableau 11 : Répartition par tranches d'âge des salariés du bâtiment selon leur nationalité

Tranches d'âge	Français	Etranger
moins de 20 ans	6 %	1 %
20 - 29 ans	27 %	15 %
30-39 ans	23 %	30 %
40-49 ans	25 %	30 %
50-59 ans	17 %	19 %
60 ans ou plus	2 %	4 %
Total	100 %	100 %

Source : Insee - Recensement de la population 2010

3. Etat des lieux de la formation initiale

a) Niveau¹⁰, spécialité et voie d'accès à la formation

On compte en Ile-de-France 37 500 élèves qui ont suivi en 2013 une formation initiale relative aux métiers du BTP sous statut scolaire (74 % d'entre eux) ou en apprentissage (26 %).

Parmi eux, 23 000 ont suivi une formation de niveau IV¹¹ (62 %), 8 600 une formation de niveau V (23 %) et 5 500 une formation de niveau III (15 %).

Tableau 12 : Répartition des niveaux de formation selon le statut de l'élève

Niveaux	Apprenti	Scolaire	Total
Niveau III	30 %	70 %	100 %
Niveau IV	15 %	85 %	100 %
Niveau V	53 %	47 %	100 %
Total	26 %	74 %	100 %

Source : Ministère de l'éducation nationale – Base centrale de pilotage 2013

L'apprentissage concerne davantage les formations de niveau V. En effet, 57 % des formés à un niveau V dans le BTP l'ont été par la voie de l'apprentissage, alors que 82 % des niveaux IV et 64 % des niveaux III ont été formés par la voie scolaire.

« Dans les métiers visés, en général à forte composante manuelle et artisanale, le CAP produit une qualification jugée opérationnelle et donc employable par les professionnels : les employeurs recourent de façon massive et traditionnelle au système de l'apprentissage. Lequel constitue la voie de formation

¹⁰ Pour les besoins de l'étude, nous nous sommes intéressés exclusivement aux formations de niveau V à III.

¹¹ Le niveau III correspond à un niveau Bac + 2, le niveau IV à un niveau Bac et le niveau V à un niveau CAP.

privilegiée pour accéder à la maîtrise du savoir-faire et à l'intégration symbolique et identitaire parmi les pairs¹². »

La prépondérance du statut scolaire au niveau IV s'explique notamment par l'importance des effectifs en Electricité-électronique, spécialité de formation qui est nettement plus suivie sous le statut scolaire.

Tableau 13 : Répartition des formations selon la NSF

Domaine de spécialités	Effectif	%
Electricité, électronique	21199	57 %
Energie, génie climatique	4451	12 %
Bâtiment : finitions	3916	10 %
Travail du bois et de l'ameublement	2496	7 %
Spécialité pluri-technologique génie civil, construction, ...	2173	6 %
Bâtiment : construction et couverture	1822	5 %
Mines et carrières, génie civil, topographie	1381	4 %
Total	37438	100 %

Source : Ministère de l'éducation nationale – Base centrale de pilotage 2013

La spécialité de formation la plus courante parmi celles du BTP est « électricité-électronique ». Mais, parmi les formés à cette spécialité, une partie ne s'orientera pas vers les métiers du Bâtiment, puisqu'elles donnent également accès à d'autres secteurs d'activité (maintenance d'entreprises industrielles ou de transport par exemple). D'après le recensement de la population, si un tiers des électriciens travaille bien dans le secteur de la construction, les deux tiers se dispersent dans de nombreux autres secteurs (13 % dans la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, 8 % dans la production et distribution d'électricité, de gaz, etc.)

¹² L'avenir du niveau V en apprentissage en Ile-de-France. OREF Ile-de-France, Rapport d'études, octobre 2011.

Tableau 14 : Répartition des formations selon la NSF et le niveau

Domaines de spécialités	Niveau III	Niveau IV	Niveau V	Total
Electricité, électronique	13 %	76 %	12 %	100 %
Energie, génie climatique	19 %	59 %	22 %	100 %
Bâtiment : finitions	3 %	23 %	74 %	100 %
Travail du bois et de l'ameublement	5 %	56 %	40 %	100 %
Spécialité pluri-technologique génie civil, construction, ...	53 %	47 %	0 %	100 %
Bâtiment : construction et couverture	6 %	40 %	54 %	100 %
Mines et carrières, génie civil, topographie	38 %	40 %	22 %	100 %
Total	15 %	62 %	23 %	100 %

Source : Ministère de l'éducation nationale – Base centrale de pilotage 2013

Les spécialités du Bâtiment « construction et couverture » et « finitions » sont couvertes principalement par des formations initiales de niveau V, tandis que les autres, et tout particulièrement la spécialité « électricité, électronique » le sont surtout par des formations de niveau IV. Les spécialités « mines et carrières, génie civil, topographie » et les spécialités pluri-technologiques sont celles qui sont le plus proposées à des niveaux III de formation. Rappelons toutefois, que les effectifs considérés sont peu importants.

Tableau 15 : Répartition des formations selon la NSF et le statut de l'élève

Domaines de spécialités	Apprenti	Scolaire	Total
Electricité, électronique	15 %	85 %	100 %
Energie, génie climatique	36 %	64 %	100 %
Bâtiment : finitions	61 %	39 %	100 %
Travail du bois et de l'ameublement	25 %	75 %	100 %
Spécialité pluri-technologique génie civil, construction, ...	15 %	85 %	100 %
Bâtiment : construction et couverture	59 %	41 %	100 %
Mines et carrières, génie civil, topographie	32 %	68 %	100 %
Total	26 %	74 %	100 %

Source : Ministère de l'éducation nationale – Base centrale de pilotage 2013

Les spécialités du Bâtiment « construction et couverture » et « finitions » sont également celles dont la voie de formation est principalement l'apprentissage (près des deux tiers des formés). Mais ce constat peut être mis en relation avec le niveau de formation proposé dans ces spécialités, davantage au niveau V que les autres.

b) La couverture du territoire francilien

Tableau 16 : répartition des effectifs par département

Département	Effectif	%
Paris	6373	17 %
Seine-et-Marne	5057	14 %
Yvelines	3946	11 %
Essonne	4171	11 %
Hauts-de-Seine	3358	9 %
Seine-Saint-Denis	5143	14 %
Val de Marne	5595	15 %
Val d'Oise	3795	10 %
Total	37438	100 %

Source : Ministère de l'éducation nationale – Base centrale de pilotage 2013

Les formations ne sont pas réparties de façon homogène sur le territoire : les écarts entre départements sont assez marqués. Le département le moins doté en formations initiales à destination du BTP est le département des Hauts-de-Seine (il regroupe 9 % des effectifs formés), le mieux doté est celui de Paris avec 17 % des jeunes.

Tableau 13 Répartition des effectifs par domaine de spécialités et départements

Domaines de spécialités	75	77	78	91	92	93	94	95	Total
Electricité, électronique	15 %	12 %	11 %	11 %	11 %	16 %	13 %	11 %	100 %
Energie, génie climatique	20 %	15 %	11 %	12 %	5 %	7 %	16 %	13 %	100 %
Bâtiment : finitions	11 %	15 %	9 %	8 %	8 %	19 %	21 %	9 %	100 %
Travail du bois et de l'ameublement	31 %	11 %	6 %	9 %	7 %	13 %	15 %	9 %	100 %
Spécialité pluri-technologique génie civil, construction, ...	29 %	8 %	8 %	13 %	3 %	8 %	26 %	5 %	100 %
Bâtiment : construction et couverture	15 %	25 %	8 %	14 %	9 %	13 %	10 %	6 %	100 %
Mines et carrières, génie civil, topographie	14 %	17 %	28 %	11 %	4 %	3 %	16 %	7 %	100 %
Total	17 %	14 %	11 %	11 %	9 %	14 %	15 %	10 %	100 %

Source : Ministère de l'éducation nationale – Base centrale de pilotage 2013

Certaines spécialités de formation sont plus représentées dans certains départements franciliens. C'est le cas par exemple de la spécialité « Travail du bois et de l'ameublement » dont 31 % des formations se déroulent à Paris. Il est à noter que certaines formations font appel à des plateformes et à du matériel lourd qui nécessitent des espaces importants.

Tableau 18 : Répartition des formations selon le département et la voie de formation

Département	Apprenti	Scolaire	Total
Paris	36 %	64 %	100 %
Seine-et-Marne	23 %	77 %	100 %
Yvelines	29 %	71 %	100 %
Essonne	22 %	78 %	100 %
Hauts-de-Seine	29 %	71 %	100 %
Seine-Saint-Denis	21 %	79 %	100 %
Val de Marne	23 %	77 %	100 %
Val d'Oise	22 %	78 %	100 %
Ensemble	26 %	74 %	100 %

Source : Ministère de l'éducation nationale – Base centrale de pilotage 2013

La répartition par voie de formation selon les départements est assez homogène. Paris se détache encore avec un tiers de jeunes en apprentissage. A l'inverse, la Seine-Saint-Denis a la part d'apprentis la plus faible.

Tableau 14 : Répartition des formations selon le niveau et le département

Département	Niveau III	Niveau IV	Niveau V	Total
Paris	31 %	15 %	15 %	17 %
Val de Marne	23 %	14 %	13 %	15 %
Seine-Saint-Denis	6 %	14 %	17 %	14 %
Seine-et-Marne	8 %	14 %	15 %	14 %
Essonne	9 %	12 %	10 %	11 %
Yvelines	10 %	11 %	9 %	11 %
Val d'Oise	6 %	10 %	12 %	10 %
Hauts-de-Seine	7 %	9 %	9 %	9 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Ministère de l'éducation nationale – Base centrale de pilotage 2013

Les formations de niveau III sont surtout présentes à Paris et dans le Val-de-Marne. La répartition des autres niveaux de formation est proche de celle de l'ensemble des formations du BTP en Ile-de-France.

L'accès aux métiers et l'acquisition des compétences peut également se faire par la formation professionnelle continue : à destination des demandeurs d'emploi et à destination des salariés déjà en postes dans les entreprises du BTP.

4. Etat des lieux de la formation continue

a) La formation continue des demandeurs d'emploi

Cette partie s'intéresse à la formation professionnelle à destination des demandeurs d'emplois. La source de données est la base DOKELIO, qui recense l'offre de formation continue en Ile-de-France¹³.

L'offre de formation francilienne, financées sur fonds publics et d'OPCA, s'élève à 47 000 places de formations. Sur celle-ci, 3 418 formations¹⁴ correspondent au cœur de métier du BTP.

Tableau 20 : Nombre de places en formation à destination des demandeurs d'emploi en 2012

Domaine de spécialités	Nb de places	%
Spécialités polyvalentes du BTP	742	22 %
Electricité, électronique	730	21 %
Energie - Génie climatique	547	16 %
Bâtiment : finitions	444	13 %
Mines et carrières - Génie civil	374	11 %
Bâtiment : construction et couverture	332	10 %
Travail du bois et de l'ameublement	205	6 %
autre BTP	44	1 %
Total	3418	100 %

Source : DOKELIO Ile-de-France, 2014

Les 3 418 places de formations ne se répartissent pas de manière homogène selon les spécialités de formations. Ainsi, les trois principales spécialités en termes d'effectifs regroupent plus de la moitié des places achetées. Il s'agit des spécialités polyvalentes du BTP, de l'électricité-électronique et de l'énergie, génie climatique.

¹³ Champ mobilisé : les places de formation achetées par des acteurs publics (Conseil régional, Pôle emploi, conseils généraux, DIRECCTE, etc.) dans le cadre de programmes de formation. Aucun dispositif individuel (AIF de Pôle emploi ou chèquiers du Conseil régional n'est pris en compte dans cette base. De même, nous avons restreint la requête aux formations « métiers ». Le champ observé ne comporte pas les formations aux compétences de base ou en langue française (FLE).

¹⁴ Certains financeurs ne précisent pas le nombre de places achetées. Ainsi, cette offre, même si elle est présente dans la base DOKELIO n'est pas comptabilisée.

Tableau 21 : Répartition des formations continue selon le type de parcours auxquels elles correspondent

Domaine de spécialités	Accès à la qualification	Certification	Professionnalisation	Total
Energie - Génie climatique	18 %	79 %	2 %	100 %
Spécialités polyvalentes du BTP	55 %	17 %	28 %	100 %
Mines et carrières - Génie civil	12 %	88 %	0 %	100 %
Bâtiment : construction et couverture	43 %	49 %	8 %	100 %
Bâtiment : finitions	36 %	64 %	0 %	100 %
Travail du bois et de l'ameublement	41 %	59 %	0 %	100 %
Electricité, électronique	21 %	71 %	8 %	100 %
autre BTP	100 %	0 %	0 %	100 %
Total	33 %	58 %	9 %	100 %

Source : DOKELIO Ile-de-France, 2014

Ces actions de formation se divisent en trois catégories :

- les **formations d'accès à la qualification**, qui correspondent à des formations de découverte du domaine professionnel et contribuent à sécuriser le parcours de formation. Sont incluses également les formations inscrites dans le cadre des Préparations Opérationnelles à l'Emploi Collectives (POEC)
- les **formations certifiantes**, qui préparent l'obtention d'un diplôme, d'un titre professionnel ou d'un CQP valorisables auprès d'un employeur,
- les **formations professionnalisantes**, souvent courtes, ne débouchent sur aucune certification. Elles ont vocation à rendre les bénéficiaires rapidement opérationnels sur un poste de travail et visent le renforcement de compétences transverses ou techniques. Les habilitations sont notamment inscrites dans ce type de formation.

De manière globale, les formations certifiantes représentent 60 % des places de formation, suivies par les formations d'accès à la qualification pour un tiers. Les actions de formation à visée professionnalisante sont marginales sur ces spécialités de formations, alors qu'il existe de nombreuses habilitations dans le Bâtiment et que la réglementation technique évolue souvent.

Par ailleurs, pour chaque spécialité, la répartition des places de formation professionnelle entre ces catégories est différente et ne concerne pas nécessairement le même public cible. Ainsi, les formations d'accès à la qualification (hors POEC) sont destinées principalement aux jeunes de 16 à 25 ans en phase de découverte d'un univers professionnel, ici le Bâtiment. Tandis que les actions de formations professionnalisantes sont plutôt dédiées à des personnes expérimentées ou qualifiées qui ont besoin de se remettre à niveau sur une technologie (par exemple, une formation à un logiciel de dessin assisté par ordinateur spécifique au secteur du Bâtiment).

Tableau 22 : Répartition des places de formations selon les financeurs

Financeurs	Effectifs	%
Département de paris	32	1 %
Direction générale des entreprises (DGE)	0	0 %
Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE)	8	0 %
Pôle emploi – Direction régionale d'Ile-de-France	943	26 %
Région Ile-de-France	2662	73 %
Total	3645	100 %

Source : DOKELIO Ile-de-France, 2014

En Ile-de-France, sur l'ensemble des places de formations présentes dans la base DOKELIO, on compte 47 000 places financées aux trois quart par le Conseil régional. Sur les spécialités de formation du Bâtiment, la répartition des places achetées est identique.

Pour rappel, les Actions Individuelles de Formation (AIF) financées par Pôle emploi et les dispositifs individuels du Conseil régional ne sont pas présentes dans ce calcul. Ces aides individuelles représentent pourtant une part significative des financements pour Pôle emploi. Ainsi, en 2013, les AIF représentent 12 % des formations prescrites par Pôle emploi tandis que les AFC (présentes dans la base DOKELIO Ile-de-France) comptent pour 14 %¹⁵.

Tableau 23 : Répartition des formations selon le niveau de sortie de la formation

Domaine de spécialités	Niveau III	Niveau IV	Niveau V	Sans niveau spécifique	Total
Energie - Génie climatique	0 %	18 %	59 %	21 %	100 %
Spécialités polyvalentes du BTP	8 %	20 %	0 %	72 %	100 %
Mines et carrières - Génie civil	7 %	22 %	56 %	14 %	100 %
Bâtiment : construction et couverture	0 %	2 %	51 %	47 %	100 %
Bâtiment : finitions	0 %	0 %	70 %	30 %	100 %
Travail du bois et de l'ameublement	0 %	9 %	62 %	29 %	100 %
Electricité, électronique	8 %	9 %	61 %	22 %	100 %
autre BTP	32 %	0 %	0 %	68 %	100 %
Total	5 %	12 %	46 %	36 %	100 %

Source : DOKELIO Ile-de-France, 2014

Les niveaux de sortie sont regroupés autour du niveau V (46 %). Il existe également de nombreuses formations sans niveau de sortie spécifique (36 %). Il s'agit des formations professionnalisantes et préqualifiantes. Elles concernent à 72 % la catégorie « spécialités polyvalentes du BTP », du fait même de sa nature, peu spécifique. Les formations de niveaux III et IV sont plus rares, mais elles permettent la

¹⁵ Voir Enquête "sortants de formation 2013", Eclairage et synthèses, n°5

montée en compétences de personnes déjà diplômées du BTP ou en reconversion. Elles sont davantage présentes dans la spécialité « énergie – génie climatique » et dans celle de « mines et carrières, génie civil ».

La répartition des places de formation par financeurs et niveaux de formation ne montre pas de différences majeures. Par contre, on observe de légères différences en termes d'objectif général de la formation entre les deux principaux financeurs, à savoir Pôle emploi et la région Ile-de-France. En effet, la région Ile-de-France finance plus de places dans des formations certifiantes (titres professionnels du Ministère du travail, diplômes de l'Education nationale ou CQP) que Pôle emploi (respectivement 61 % et 49 %). En effet, ces deux financeurs sont dans une logique de complémentarité en termes d'achats de formation. Pôle emploi vise plutôt des formations permettant un accès rapide à l'emploi tandis que la région Ile-de-France est dans une logique d'accès à la qualification via des formations longues permettant une sécurisation des trajectoires.

En termes de répartition géographique des places de formations, il apparaît que l'offre n'est pas répartie de manière homogène. Ainsi, les départements de la Seine-Saint-Denis et de la Seine-et-Marne sont les mieux dotés, à l'inverse des Yvelines et du Val-de-Marne. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées. Tout d'abord, il est possible qu'il n'y ait que peu d'organismes de formations dans le BTP dans les départements de petite couronne. Ensuite, les organismes présents sur le territoire ne répondent peut-être pas à la commande publique. Ils peuvent en effet, avoir un modèle économique basé sur des financements privés, qu'ils soient d'entreprises ou d'OPCA.

Par ailleurs, il apparaît également que certains organismes n'ont pas l'expérience suffisante pour répondre aux appels d'offre. En effet, le caractère complexe, voire parfois illisible, des cahiers des charges est souvent évoqué par les organismes de formation comme un frein. Cette représentation est logiquement plus prononcée chez les organismes récents ou inexpérimentés dans la réponse à la commande publique. Les organismes interrogés dans le cadre d'une étude réalisée par Défi métiers¹⁶ sont également nombreux à stigmatiser la rigidité formelle et les lourdeurs administratives (nombreuses pièces et informations à fournir, fiches pré-établies à renseigner pour la proposition...) qui accompagnent la réponse aux appels d'offres. Les exigences formalistes et lourdeurs administratives sont d'autant plus pesantes que les délais de réponse sont jugés très courts.

Par ailleurs, cette répartition s'explique également par l'implantation historique d'organismes de formation comme ceux de l'AFPA, qui « drainent » une partie des demandeurs d'emploi franciliens.

Les plateaux techniques nécessaires aux métiers du bâtiment sont moins « lourds » que ceux des travaux publics. Ils sont développés et pris en charge par des structures pérennes qui sont sûres de rentabiliser leur investissement dans la durée, comme les lycées professionnels (en mixant les publics accueillis comme dans les lycées des métiers), les écoles de chambres consulaires (exemple Tecomah dans les Yvelines), etc.

¹⁶ Gilles Bensaid, Béatrice Delay et Alexandra Garabige, « La formation des demandeurs d'emploi : les organismes à l'épreuve de la commande publique », Défi métiers, Août 2013.

c) La formation continue des salariés

En 2013, 33 160 stagiaires¹⁷, salariés d'une entreprise du Bâtiment, ont suivi une formation, pour un montant total engagé de plus de 53 millions.

Les formations continues qui ne sont pas effectuées en alternance sont surtout des formations courtes¹⁸, puisque les deux tiers des stages ont, en 2013, duré 3 jours ou moins. Certaines de ces formations peuvent toutefois être des formations certifiantes, financées par exemple sur le CIF (congé individuel de formation). On dénombre ainsi une centaine de formations dont la durée dépasse 800 heures, soit l'équivalent de 6 mois.

En 2013, 30 % des stages avaient pour thématique la sécurité, 25 % des techniques liés aux métiers du Bâtiment, 10 % la gestion / management et 10 % la conduite d'engins.

En 2014, 1100 **contrats de professionnalisation** ont été conclus dans une entreprise du secteur de la construction. On peut observer différents usages. Ce contrat est principalement à destination des jeunes de 16 à 25 ans et des demandeurs d'emploi de plus de 26 ans. Il est utilisé en majorité par des jeunes dans la **poursuite de leur parcours de formation**. En effet, ils étaient, avant leur entrée en contrat de professionnalisation, sous statut scolaire, étudiant ou en alternance. Ils représentent 65 % de personnes entrées en contrat en 2014. Ces derniers sont très diplômés (35 % ont un diplôme de niveau supérieur ou égal à Bac+4), mais cela ne présume pas du diplôme préparé. Ils préparent majoritairement un diplôme enregistré au RNCP (hors CQP) pour 70 % ou une qualification de branche (22 %). Parmi les personnes préparant un diplôme enregistré au RNCP, nous observons que 30 % préparent un diplôme dans une spécialité liée au commerce ou à la comptabilité (et plus largement 60 % dans le domaine des services). Les spécialités « cœur de métier » rassemblent 40 % des contrats préparant ce type de certification.

Les **inactifs ou demandeurs d'emploi** représentent 20 % des contrats de professionnalisation signés en 2014. Seuls un tiers d'entre eux a le niveau Bac, un quart a un niveau CAP-BEP et un autre quart n'a jusqu'à présent obtenu aucun diplôme. Ils préparent majoritairement un diplôme enregistré au RNCP (hors CQP) pour 61 % ou une qualification de branche (34 %). Ces contrats sont en diminution ces dernières années (la baisse est plus importante au niveau national qu'en Ile-de-France). Leur coût est jugé trop important par les employeurs. Par ailleurs, la difficulté économique du secteur peut expliquer la baisse du recours à ce type de contrats.

Les **salariés** représentent 11 % des entrées en contrat de professionnalisation. Ils sont assez diplômés. (46 % a le niveau Bac et 19 % un niveau CAP-BEP). Ils préparent majoritairement un diplôme enregistré au RNCP (hors CQP) pour 62 % ou une qualification de branche (37 %).

Les CQP sont assez peu préparés en contrat de professionnalisation. Ce sont les personnes en contrat aidés qui préparent le plus ce type de certification (42 %). Les CQP concernent des formations « cœur de métier » plutôt axées dans le génie civil et le gros œuvre.

¹⁷ Source : Observatoire des métiers du BTP

¹⁸ Source : Observatoire des métiers du BTP – Traitement Défi métiers

La présente publication a été réalisée par Défi métiers, le carif-oref francilien,
dans le cadre de la mission OREF.

Défi métiers ■ 16, avenue Jean Moulin ■ 75014 PARIS ■ Tél. 01 56 53 32 32 ■ www.defi-metiers.fr
Siret 187 512 637 00013 - APE 751 C

Conception : Défi métiers

